



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport

# 5CP

Cinquième session  
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle IV  
29-30 octobre 2015

Distribution limitée

ICDS/5CP/Doc.7  
27 juillet 2015  
Original anglais

Point 7.3 de l'ordre du jour

## AFFECTATION DES RESSOURCES DU FONDS POUR L'ÉLIMINATION DU DOPAGE DANS LE SPORT 2016-2017

### Résumé

**Document :** ICDS/5CP/Doc.6, *Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport : Manuel.*

**Antécédents :** L'une des fonctions principales de la Conférence des Parties est d'adopter un plan d'utilisation des ressources du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport afin de renforcer l'application de la Convention internationale correspondante. Le présent rapport propose, sur les recommandations du Comité d'approbation, de modifier les règles, énoncées dans le Manuel, qui régissent le Fonds.

**Décision requise :** Paragraphe 5.

## INTRODUCTION

1. L'une des fonctions de la Conférence des Parties (ci-après dénommée « la Conférence ») est d'adopter un plan d'utilisation des ressources du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport (ci-après dénommé « le Fonds ») afin de renforcer l'application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport (ci-après dénommée « la Convention »). Cette disposition figure à l'article 30 (c) de la Convention. À ses quatre sessions précédentes, la Conférence des Parties a pris un certain nombre de décisions concernant le Fonds. Elle a, par exemple, défini les procédures de soumission des demandes, ainsi que trois domaines prioritaires d'investissement des ressources du Fonds. Le présent rapport propose, sur les recommandations du Comité d'approbation, des options de modification des principes et procédures, énoncés dans le Manuel, qui régissent l'administration du Fonds. Un plan d'utilisation des ressources du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport pour la période 2016-2017 est présenté en annexe au présent document.

## MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DU FONDS

2. Dans la résolution 4CP/6.3 (point 5), il est demandé au Comité d'approbation d'examiner les propositions de modification des règles qui régissent le Fonds et de faire rapport à la Conférence, à sa 5<sup>e</sup> session. Suite à des discussions et aux propositions soumises aux membres du Comité par le Secrétariat, il a été convenu qu'il faudrait, dans le Manuel, introduire plusieurs clarifications générales concernant la procédure et la forme de soumission des demandes (pour plus de détails, voir ICDS/4AP/Doc.16). En outre, des membres ont proposé que la Conférence, à sa 5<sup>e</sup> session, examine une recommandation concrète<sup>1</sup> :

*Restrictions à l'utilisation des fonds alloués à des projets nationaux et régionaux :*

- Lorsque les frais de représentation ne sont pas pris en charge, les indemnités journalières ne devraient pas dépasser 100 dollars des États-Unis par jour dans les budgets détaillés soumis par les États parties.

## COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS DE L'ADMINISTRATION DU FONDS

3. Les membres du Comité ont pris bonne note de la quantité considérable de travail qu'impliquait la gestion de projets (ceux en préparation et ceux approuvés, dont 70 sont toujours en cours d'exécution), travail qui consistait, notamment, à aider, par des conseils et des commentaires personnalisés, les États parties à formuler leurs demandes avant de les soumettre au Comité d'approbation ; à établir des documents et des rapports de travail pour le Comité d'approbation et à organiser des réunions semestrielles ; à établir des contrats et à gérer des paiements ; à gérer l'utilisation de l'emblème de l'UNESCO ; à évaluer les résultats de chaque projet ; à recueillir les éléments de propriété intellectuelle issus des projets ; à vérifier les états financiers en regard des reçus et factures présentés ; à recenser les bonnes pratiques et à partager les résultats avec les autres États parties et partenaires ; à recueillir des fonds pour assurer la pérennité du Fonds ; et à mettre sur pied des initiatives de communication et de promotion. En conséquence, le Comité d'approbation a reconnu que la gestion du Fonds était une tâche de plus en plus prenante qui nécessitait, pour s'en acquitter, plusieurs personnes.

4. Par sa résolution 4CP/6.3, la Conférence, à sa 4<sup>e</sup> session, a autorisé à utiliser le Fonds pour nommer, pour une période de deux ans, un administrateur (P-3) et un(e) assistant(e) de programme (G-4) chargés d'administrer le compte spécial et d'appuyer l'élaboration et la

<sup>1</sup> L'un des amendements proposés à la quatrième session de la Conférence des Parties visait à supprimer l'allocation budgétaire de 50 % versée à des projets qui relevaient de la priorité Éducation, pour permettre une répartition égale des ressources du Fonds. Après consultation des membres du Comité, il a été décidé que conformément aux tendances actuelles et au Code mondial antidopage 2015, il ne fallait pas modifier cette allocation, les projets d'éducation étant un pilier important des programmes antidopage.

coordination de projets. Comme prévu, ce réajustement des effectifs a considérablement amélioré le fonctionnement du Fonds et assuré de la bonne gestion et mise en œuvre de toutes les nouvelles activités mentionnées dans le document ICDS/5CP/Doc.6. En conséquence, il est proposé de proroger les postes mentionnés ci-dessus pour une période supplémentaire de deux ans avant un réexamen de la situation à la 6<sup>e</sup> session de la Conférence.

### **PROJET DE RÉOLUTION 5CP/7**

5. La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

La Conférence des Parties,

1. *Ayant examiné* les documents ICDS/5CP/Doc.6 et ICDS/5CP/Doc.7,
2. *Prend note* des recommandations formulées par le Comité d'approbation en ce qui concerne les principes et procédures qui régissent l'affectation des ressources du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport ;
3. *Convient* que les principes et procédures qui régissent l'administration du Fonds, tels que définis par la Conférence des Parties dans ses résolutions 1CP/7, 2CP/4.3 et 3CP/6.3, doivent être modifiés comme suit :

...

*Restrictions à l'utilisation des fonds alloués à des projets nationaux et régionaux :*

- Lorsque les frais de représentation ne sont pas pris en charge, les indemnités journalières ne devraient pas dépasser 100 dollars des États-Unis par jour dans les budgets détaillés soumis par les États parties » ;
4. *Prie* le Secrétariat de réviser le Manuel du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport de manière à y incorporer la décision ci-dessus ;
  5. *Autorise* à utiliser le Fonds pour proroger de deux ans (2016-2017) son Secrétariat (fonctionnaires de classes P-3 et G-4) afin d'accompagner son développement, son impact et sa visibilité croissants, étant entendu que cette décision sera réexaminée à la 6<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties ;
  6. *Approuve* le plan d'utilisation des ressources du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport pour la période 2016-2017.

**ANNEXE**

**Plan d'utilisation des ressources du Fonds  
pour l'élimination du dopage dans le sport pour la période 2016-2017**

<b>Activité</b>	<b>Description</b>	<b>Budget (USD)<sup>1</sup></b>
Financement de projets	<i>Mise en œuvre des demandes soumises au titre des trois priorités du Fonds</i>	1 500 000
Suivi de la Convention	<i>Refonte du système Anti-Doping Logic et de son questionnaire<sup>2</sup></i>	70 000
Administration du Fonds	<i>Organisation des réunions du Comité d'approbation<sup>3</sup></i>	16 500
	<i>Élaboration, traduction et production d'outils d'information et de communication<sup>4</sup></i>	20 000
	<i>Dépenses de personnel (P-3 et G-4 temps partiel)</i>	353 000
<b>Total partiel</b>		1 959 500
Dépenses d'appui au programme (10 %)		195 950
<b>Total général</b>		2 155 450 <sup>5</sup>

<sup>1</sup> Tous les chiffres sont des estimations. Ils peuvent varier en fonction du volume de demandes reçues, du rapport projets nationaux/projets régionaux et du nombre de projets qui nécessitent une traduction de l'espagnol vers une langue de travail (anglais/français) ; du fait de savoir si un service d'interprétation doit être assuré pendant les sessions du Comité d'approbation (sous réserve de l'élection qui doit se tenir pendant la 5<sup>e</sup> session de la Conférence) ; des volumes de réimpression des outils d'information et de communication du Fonds que les États parties et les partenaires demandent. Le plan a été produit en se fondant sur les dépenses moyennes des cycles 2012-2013 et 2014-2015. Telle que proposée dans le document ICDS/5CP/Doc.11.

<sup>2</sup> Y compris les frais de traduction, d'interprétation et de représentation.

<sup>3</sup> Y compris le Manuel du Fonds, son site Web, le dépliant relatif aux bonnes pratiques, l'infographie, les fiches d'information « Trucs et astuces » et les articles promotionnels.

<sup>4</sup> Au 31 juillet 2015, le solde du Fonds s'élevait à 1 892 361,07 dollars des États-Unis. Pour que l'on puisse mettre en œuvre le plan ci-dessus et constituer une réserve pour le Fonds, il faut que les États parties fournissent au moins 500 000 dollars. Le montant total des contributions des États parties prévu pour l'exercice 2014-2015 est de 650 000 dollars.